

**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR**

Avis est par les présentes, donné par la soussignée, que le conseil municipal de la Ville de Brossard a adopté le règlement suivant lors de sa séance extraordinaire du 11 décembre 2018 :

**RÈGLEMENT REG-420 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2019**

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et peut être consulté à l'hôtel de ville (Direction du greffe) situé au 2001, boulevard de Rome, Brossard, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 30.

Brossard, ce 18<sup>e</sup> jour de décembre 2018.

Joanne Skelling, avocate, OMA  
Greffière

*For explanations in English regarding this public notice, please contact Services Brossard 450-923-6311.*